

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

***Séance du 3 juillet 2024***

Le 3 juillet 2024, à 14h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 5 juin 2024.

**Présents :** Valérie BIEGALSKI, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, François DECOSTER, Dominique DE FONT-REAUXX, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Arielle FANJAS, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GUTHLEBEN, Jean-Yves LARROUTOUROU, Souraya NOUJAIM, Daniel PERCHERON, Mathilde PROST, Lucie RIBEIRO

**Pouvoirs :** Xavier BERTRAND à Sabine FINEZ, Kim PHAM à Laurence DES CARS, Francis STEINBOCK à Mathilde PROST, Ariane THOMAS à Souraya NOUJAIM

**Excusés :** Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, Henri LOYRETTE, Jean-Paul MULOT, Vincent POMAREDE, Frédéric SALAT-BAROUX, Loraine VILAIN

**Absent :** Bruno CLAVET

**Assistaient également à la séance :**

Musée du Louvre-Lens : Annabelle TENEZE, Rémi MAILLARD, Hélène BOUILLON, Véronique PETITJEAN, Juliette BARTHELEMY, Manon VERDIN, Mallaury ROMANO  
Conseil régional Hauts-de-France : Solange SARRAT-LANGER

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

## **MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE :**

DELIBERATION N° 2024-264

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R.1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre – Lens »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »,

Vu la délibération n° 2017-151 du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2017 donnant délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu la délibération n° 2011-014 du 1<sup>er</sup> juillet 2011 relative à la grille tarifaire des espaces d'exposition au Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2012-054 du 28 juin 2012 relative à la grille tarifaire de la Scène du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2013-029 du 25 juin 2013 relative à la grille tarifaire du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2013-033 du 9 octobre 2013 relative à la grille tarifaire de la Scène et des nocturnes du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2013-049 du 4 décembre 2013 relative à la grille tarifaire du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2014-44 du 4 décembre 2014 relative à la grille tarifaire des groupes du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2014-44 du 4 décembre 2014 relative à la grille tarifaire des publics individuels du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2015-39 du Conseil d'administration du 30 octobre 2015 relative à la grille tarifaire,

Vu la délibération n° 2018-010 du 15 juin 2018 relative à la grille tarifaire de la Scène du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2019-650 du 6 décembre 2019 relative à la modification de la grille tarifaire,

Vu la délibération n° 2020-340 du 2 octobre 2020 relative à la modification de la grille tarifaire,

Vu la délibération n° 2014-44 du 4 décembre 2014 relative à la grille tarifaire des groupes du Musée du Louvre-Lens,

Vu la délibération n° 2021-218 du 15 septembre 2021 relative à l'évolution de la tarification – comités d'entreprise et forfaits muse & piano,

Vu la délibération n° 2021-248 du 7 décembre 2021 relative à la modification de la grille tarifaire,

Vu la délibération n° 2023-224 du 10 mars 2023 relative à la modification de la grille tarifaire,

Vu la délibération n° 2023-233 du 4 juillet 2023 relative à la modification de la grille tarifaire,

## **RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

### **Partenariat avec les structures culturelles de la Région Hauts-de-France**

Toujours désireux de développer sa collaboration avec, principalement, les structures culturelles de la Région Hauts-de-France, le musée du Louvre-Lens souhaite, lorsqu'un spectacle est co-produit et/ou en partenariat avec la structure, pouvoir, dans un souci d'harmonie tarifaire et de non concurrence et en concertation avec celle-ci, appliquer des tarifs identiques aux grilles pratiquées par lesdites structures culturelles. Il est donc proposé d'autoriser Madame la Directrice à fixer les tarifs de chaque événement de cette nature dans la limite des fourchettes suivantes :

- **Plein tarif de 5 à 30 € selon l'évènement proposé** (tarif évalué selon les tarifs en cours dans les différentes structures)
- **Tarif réduit de 3 à 23 € selon l'évènement proposé** pour les ayants-droit la grille tarifaire en vigueur à la scène (tarif évalué selon les tarifs en cours dans les différentes structures)
- **En cas de tarif unique, tarif de 5€ à 10€ selon l'évènement proposé**

### **Festival Muse&Piano**

Le festival de piano, organisé conjointement avec l'association ALVB, qui accueille de prestigieux pianistes à la renommée internationale mais aussi de jeunes talents émergents, fête ses neuf ans d'existence. Fort de cette expérience, et dans un souci d'efficacité, le musée du Louvre-Lens souhaite modifier sa formule appelée « PASS M&P » afin d'éviter une déperdition de publics en retirant certains concerts de la formule et adapter les tarifs de la manière suivante :

- **Un Pass M&P à 40€** (au lieu de 50€)
- **Un tarif unique de 5€** pour les possesseurs du Pass M&P sur les concerts hors Pass du festival

---

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'approuver les modifications de la grille tarifaire reprises dans l'annexe jointe,**
- **D'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 1<sup>er</sup> Août 2024,**
- **D'autoriser Madame la Directrice à prendre les actes juridiques et comptables correspondants.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de  
l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »

## ANNEXE : Extraits de la grille tarifaire – tarifs modifiés

PARTENARIAT avec les structures culturelles	
<b><u>TARIF PLEIN</u></b>	5 à 30 euros
<b><u>TARIF REDUIT</u></b>	5 à 23 euros
<b><u>Bénéficiaires :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Jeunes de 16 à 25 ans (document d'identité avec photographie mentionnant la date de naissance)</li><li>- Demandeurs d' emploi (justificatif de moins de six mois)</li><li>- Bénéficiaires des minima sociaux (justificatif de moins de six mois)</li><li>- Victimes de guerre</li><li>- Personnes handicapées civiles</li><li>- Titulaires d' une carte d' invalidité</li><li>- Carte découverte</li><li>- Carte curiosité</li><li>- Carte liberté</li></ul>	
<b><u>En cas d' application d' un TARIF UNIQUE</u></b> (aucun tarif réduit n' est accordé):	5 à 10 euros

Délibération certifiée exécutoire le